



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Date de convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 01/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Maire.

**Etaient présents :** Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Alain NOEL, Martine BUISSON, Alain DEHAIS (arrivée au point 62/26), M. CAILLY Pascal, Gilles BIMONT, Fabrice LANGEVIN, Florence COSSARD, Fanie EVRARD, Yann TROTEL, Candice BILLIER, Gilles LECLERC, Dominique DARBON

**Etaient Absents :** Anne-Marie ARTUR a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE  
Mme Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Florence COSSARD  
M. Romain OSVALT a donné pouvoir à Yann TROTEL  
M. Alain DEHAIS absent au point « Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs »  
Mme CLEMENT Priscille, excusée

Mr Ronald SAHUT a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18

**OBJET :**

**REVISION LOYER 38, RUE DES JARDINIERS**

Conformément au contrat de bail, il est nécessaire de réviser le loyer du logement situé 38, Rue des Jardiniers.

Le bail prévoit une variation du montant du loyer correspondant à l'indice de référence du dernier indice connu à la date anniversaire du bail (16 juin), soit du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année, comparé à celui du même trimestre de l'année précédente.

Le loyer passerait de 810,00 € à 816,29€, arrondi à 816,00€ soit une augmentation de 0.74%.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des élus sur cette nouvelle révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'arrêter le loyer du logement situé 38, Rue des Jardiniers à 816,00 € par mois
- D'appliquer cette décision sur le loyer correspondant à la date anniversaire.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,  
P. LEGOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260605-72-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2026  
Publication : 16/06/2026